

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle socio-culturelle de Songeons, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DOR, Président.

* Etaient présents : MM BAUDART R, BELIARD A, BERNARDIN J, BESNIER G, BIRON M, BIZET F, BOUCHART L, BOUS W, BOURSIER J.F, BOUTELEUX P, CAUX E, CHARLES I, CAYRE M, CARON M, CORDIER F, COUROUBLE V, COUSSEMENT G, CREPIN J.M, CRIGNON H, DANIEL C, DANIEL L, DECHERF S, DEFRANCE G, DUMARS F, CUVELIER F, DESMET D, DEVAMBEZ G, DEWACHTER C, DOR JL, DURAND D, DUBUT M, ESTIENNE JP, FOUCARD G, FOUCAULT S, GAVELLE P, GORENFLOS A, GORET G, GUINEAU F, HUCLEUX J, JUMEL R, LECUIR G, LEJEUNE S, MABILLOTTE R, MASSON G, MERCIER JC, PERIMONY P, PLET R, , SYS P, TINGAUD Y, TOURNACHE D, TRANCART H, VAN DECAVEYE F, VANNESTRE B, VAN OOTEGHEM P, VERBEKE P, VERSLUYS T, VILAIN C, VISSE M et WIART A.

* Etait également présent : M Philippe ADDE, Directeur Général des Services.

* Etaient excusés : MM CHEVEUX M, COUTARD S, , DEGRY A, DELATRE D, , DES COURTILS P, FIZET P, LARCHER J, MONCEAU G, NOTTEBOOM G, PEIGNE J.

* Pouvoirs : Mme BINDER M donne pouvoir à M BOUS W, Mme CHEVEUX M donne pouvoir à M VAN OOTEGHEM P, Mme COUTARD S donne pouvoir à Mme CHARLES I, Mme HAUDIQUERT E donne pouvoir à M DOR JL, Mme LEBESGUE C donne pouvoir à Mme DANIEL C, M COCOU C donne pouvoir à M VERBEKE P, M DEATTRE D donne pouvoir à M DOR JL, M DES COURTILS P donne pouvoir à M DUMARS F, M LARCHER J donne pouvoir à M WIART A, M NANTIER JP donne pouvoir à Mr BOUTELEUX P, M NOTTEBOOM G donne pouvoir à M Bernardin J et M PEIGNE J donne pouvoir à BOUCHART L.

Date de la convocation :	20 juin 2019	Nombre de délégués en exercice :	115
Date d'affichage :	20 juin 2019	Nombre de délégués présents :	59
		Nombre de pouvoirs :	12
		Nombre de votants :	71

OUVERTURE DE SEANCE

- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du **23 mai 2019** .
- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :
Pour la réunion de ce jour, est désigné : M François DUMARS
.....M Laurent DANIEL

PREAMBULE

Monsieur Dor : J'use de mon droit de réponse et je reviens sur le point des travaux du Centre Social de Marseille en Beauvaisis, qui laissait à penser que l'exécutif aurait décidé seul des actions à mener pour ce centre social.

Le Centre Social de Marseille et je vous renvoie à la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2015 dans cette déclaration d'intention : « Considérant l'historique de ce dossier relatif à l'opération d'acquisition par l'EPCI de locaux communaux appartenant à la commune de Marseille-en-Beauvaisis, locaux occupés par le Centre Social de Marseille-en-Beauvaisis, considérant également les demandes maintes fois réitérées par les protagonistes principaux de l'opération, soit Monsieur le Maire de la commune, mais aussi le Président du Centre Social concerné, pour qu'une solution soit trouvée dans le respect de chacune des parties. Considérant l'estimation du service des Domaines en 2011.....Ce rapport constitue une première décision de cadrage, par le Conseil Communautaire, la DM1 ne permettant pas que l'engagement financier précède l'engagement juridique, le regard financier sera donc renvoyé en DM2, avec le rapport final correspondant, au Conseil Communautaire et la délibération (finale) liée. » Voté à l'unanimité des membres présents ! Je voulais juste apporter cette précision.

Monsieur Goré : Nous nous sommes mal compris. C'est vrai qu'il y a eu une réunion au Centre Social et tous les maires du Canton de Marseille-en-Beauvaisis étaient contre le fait de quelques travaux dans ce Centre Social. D'autres personnes ont décidé de faire autrement et notamment des absents mais vous n'y êtes pour rien en ce qui concerne la CCPV. Est-ce que je suis clair ? Oui, alors ce n'est pas la peine de faire une grande messe, de réunir tout le quartier pour voter quelque chose et après de faire en dessous. Simple constat de cette réunion où il y a eu assez de témoins pour en témoigner...

Monsieur Dor : Je précise que la décision a été prise à l'unanimité des voix.

Monsieur Goré : Je répète que vous n'y êtes pour rien.

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE (DM1).

Monsieur Dor laisse Monsieur Philippe Adde, DGS assisté de Madame Vanessa Leroy, présenter la DM1 au PowerPoint.

Monsieur Adde : avant que Vanessa ne nous égraine ligne par ligne la DM1, vous dire que, des produits de cette année, nous avons une baisse du FPIC relativement compensée par une hausse de la DGF. Les deux sont sur un même mode de calcul proche, on a déjà pu le vérifier ! On voit que depuis des années, on a perdu énormément de 800 000 € à 150 000 € en DGF et on a augmenté effectivement en FPIC. Vous dire aussi que vous constaterez dans cette DM1 le début de tout ce qui concerne les optimisations. Vous vous souvenez

qu'on devait faire (et vous le verrez en DM2) un audit des piscines, avec un audit des personnels qui est en cours par le Centre de Gestion, complété d'un audit énergétique. Comme le premier ne sera rendu que courant Août, vous en aurez les résultats par le Président à la prochaine DM2 comme pour le regard optimisation énergétique des piscines. Tout cela est en cours, le service général s'en occupe mais vous pouvez voir dans cette DM1 les premiers signes de cette optimisation avec les changements des ampoules et des néons dans les équipements communautaires pour les remplacer par des leds. Ensuite, concernant le Contrat de Ruralité : aujourd'hui, nous passons la MARPA de Feuquières comme vous pouvez le voir dans les rapports, puisque la MARPA de Feuquières était une négociation avec l'Etat à qui nous avons demandé de prendre en charge l'étude au titre de son intérêt communautaire et ce sous l'angle EPCI me semble cohérent. La plateforme Jobijoba comme vous le savez, c'est une plateforme pour venir, donner encore plus de poids à toutes les plateformes qui existent en faveur des demandeurs d'emplois notamment Pôle Emploi et de compléter l'action de la MEF au sein de la « Cité des Métiers ». Donc, cela fonctionne ; les résultats sont probants.

Il y avait aussi au titre du tourisme l'étude « piste cyclable de la Vallée du Thérain » et c'est bien d'avoir une aide de l'Etat pour faire cette étude. Ce soir, vous aurez à en parler. Notamment, le Président sollicitera votre avis pour la prise de compétence mobilité : Tout cela constitue un tout cohérent...

Vous avez aussi l'évènement FIT DAYS qui c'est très bien déroulé la semaine dernière parce que plus de 400 enfants ont participé, pour 18 écoles. Ça a vraiment tenu toute la journée. De toute façon on n'aurait pas pu accueillir plus d'écoles sur une journée. Ils n'y seraient pas arrivés à moins de le faire jusqu'à 20h00 et commencer le matin à 7h30. Donc, on régularise dans cette DM1. Nous avons déjà mis 4 300 euros initialement et nous avons pris également à notre charge 25 t-shirts et 25 repas plus les déplacements scolaires des enfants.

Le Fonds de concours du sens giratoire de la commune de Feuquières, c'était un engagement avec Monsieur Estienne de régulariser cette participation pour le rond-point proche de la nouvelle construction de Saverglass.

Madame Vanessa LEROY présente la DM1 ligne par ligne, aidé du PowerPoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE

- **le Président à inscrire les crédits inscrits dans la Décision Modificative n°1 au Budget Communautaire 2019 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (DM1), au Budget Annexe des Zones Communautaires d'Activités, ainsi qu'au Budget Annexe Assainissement, ci-joints.**

AP/AE/CP A PARTIR DE 2019.

Rien à signaler et aucune question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **le Président à prévoir les autorisations d'engagements, de programmes et de crédits de paiements, annexés, pour l'année 2019.**
- **le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

MODALITES DE REPARTITION DU FPIC.

Le Président demande à Monsieur Adde, DGS s'il a des précisions à apporter sur le FPic.

Monsieur Adde : oui, Monsieur le Président, le FPIC comme chaque année, nous sommes dans les modalités définies initialement. Avec la mise en place du Très Haut Débit sur les territoires et pour cette année, l'existence d'une enveloppe globale avec une part communale de 577 697 €, une part communautaire de 383 286 €. Vous trouverez dessous l'échéancier comme à l'accoutumée.

Monsieur Dor : C'était simplement pour la porter à votre connaissance. Comme chaque année, on vous donne le détail des sommes qui sont dans la démarche pour laquelle nous nous sommes tous engagés, c'est-à-dire le Très Haut Débit d'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- **La répartition financière proposée et l'affectation de la part communale à l'opération du Très Haut Débit (THD) sur le territoire communautaire**

AUTORISE :

- **le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

REORGANISATION DE L'ORGANE DELIBERANT DE L'EPCI A FISCALITE PROPRE : REPARTITION DES SIEGES DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ENTRE LES COMMUNES, PAR APPLICATION DES DISPOSITIONS DE DROIT COMMUN OU PAR ACCORD LOCAL.

Le Président présente ce point. Il demande une petite explication car là aussi on est victime de la forme. Donc il faut que nous l'expliquions bien évidemment. Vous savez que dans la foulée des élections de 2020, - c'est à dire dans 9 mois maintenant- là les nouveaux conseillers communautaires se réuniront. C'est dès à présent qu'il nous appartient de définir la composition de ce Conseil Communautaire. Les communes doivent décider avant le 31 août 2019, et l'EPCI doit définir le nombre de sièges du futur conseil communautaire. Le Préfet le validera ensuite par arrêté préfectoral avant le 31 octobre 2019. La prochaine mandature en matière de Conseillers Communautaires ne pourra pas faire varier le nombre de sièges pendant toute la durée du mandat. Les raisons pour cela, sont essentiellement liées en particulier au changement de périmètre des EPCI pour lequel il faut redéfinir peut-être les sièges des conseillers. Il existe deux possibilités pour cela : d'une part ce qu'on appelle du Droit commun. Nous avons connaissance et nous vous l'avons joint au dossier c'est à dire la composition type tel qu'elle est définie effectivement dans le cadre de droit commun (113 sièges) ou alors nous avons la possibilité de déroger par un accord local (118 sièges). Ce que je vous propose de faire simplement. Le droit commun, vous l'avez avec une définition de conseiller communautaires pour lesquels une grande partie, 73 communes d'ailleurs ne peuvent déroger. La règle, c'est 1 conseiller communautaire. Et d'autres communes, - 17 en l'occurrence - qui peuvent elles, déroger à cette règle c'est-à-dire au nombre qui est défini par le simulateur. Nous avons décidé dans la mandature précédente d'apporter la garantie que toutes les communes seraient bien représentées au sein - du conseil communautaire, avec un conseiller communautaire supplémentaire par fraction de 500 habitants, règle à peu près définie et elle me paraissait très bien. Aujourd'hui nous enregistrons une commune de moins, qui est la commune de Boutavent-la-Grange, ce qui porterait le nombre de conseillers communautaires à 114. Quand je vois la difficulté que nous avons d'obtenir le quorum au conseil communautaire, je me dis que ce n'est peut-être pas la peine d'alourdir le nombre de conseillers communautaires ! Donc, j'arrive à une proposition, que je soumetts au débat. C'est de proposer la règle que nous avons défini, en 2014, c'est à dire de garder la même règle de composition du conseil communautaire. J'ouvre le débat. Si des communes veulent intervenir, là-dessus, par exemple, vous avez dans la règle de droit commun une ville comme Grandvilliers. Je vous fais grâce du calcul qui est extrêmement compliqué, qui tient compte d'un certain nombre de paramètres pour définir, la commune de Grandvilliers est à 9 et dans la règle que nous avons établi Grandvilliers est à 7. A priori Grandvilliers est favorable au maintien de 7 conseillers communautaires. Pas de changements majeurs pour les autres grosses communes. J'ouvre le débat si vous avez des questions ou des suggestions à apporter à cela parce que chaque commune devra délibérer dans la mesure du possible sur le choix local que nous aurons défini par accord local. Si, c'est le maintien du nombre de conseillers communautaires actuel, ce sera plus facile bien évidemment.

On s'en tient à cette proposition c'est-à-dire on maintient la composition du conseil actuel. Pas de contre, ni d'abstentions.

Monsieur Goret : on est bien d'accord ; un Conseiller par tranche de 500 ? Fontaine Lavaganne dépasse les 500.

Monsieur Dor : oui certaines communes, - je l'ai dit dans mon préambule - ont passé parce que les communes évoluent. La question se pose de savoir ce qu'elles veulent faire. Est-ce qu'elles veulent 2 conseillers communautaires ou pas...

Monsieur Goret : alors égalité pour tous.

Monsieur Dor : Je comprends bien. Ce n'est pas ce que je veux dire. Autant ça peut représenter de l'importance dans les communautés pour lesquelles il risque d'y avoir certaines grosses communes en particuliers une approche de la majorité je veux dire des voix autant chez nous il y a absolument aucun problème. La aujourd'hui nous avons des communes qui sont avec 2 ou 3 conseillers communautaires qu'on ne voit jamais au conseil communautaire.

Monsieur Perimony : alors là aussi, il faudra peut-être faire attention. Parce que là nous avons aussi retenu de reconduire notre règle dans la délibération qui nous a été proposée, le tableau qui est en annexe c'est celui de droit commun, ce ne sera pas celui que nous avons retenu.

Monsieur Dor : non là, on l'a mis à titre informatif comme base initiale.

Monsieur Perimony si jamais on doit joindre...

Monsieur Dor s'il n'y avait pas d'accord local, le Préfet lui opta pour la décision de droit commun.

Monsieur Perimony, non ce n'est pas ça que je veux dire. On nous a fourni un document dans lequel le tableau ne correspond pas à ce que nous venons de décider. Il faut faire attention parce que si on est tous d'accord et qu'on adopte la délibération avec le tableau annexe qui ne correspond pas avec ce qu'on a décidé, cela fait désordre.

Monsieur Dor : Bien sûr, le droit commun c'était pour porter à votre connaissance ce que définissait le droit commun c'est-à-dire ce que le préfet peut prendre comme décision s'il y avait défaut de délibération par les communes de la CCPV. Maintenant, nous définissons un accord local. Cet accord local, je vous le propose. Je vous dis : est-ce que l'on maintient le conseil communautaire actuel, solution de facilité dans le sens où cela ne va pas changer le cours des choses, qu'une commune passe de 1 à 2 ça ne changera pas fondamentalement le cours des choses. Voilà, c'est la question que je pose maintenant. Si vous voulez qu'on modifie effectivement, il va falloir repasser commune par commune, sauf les 73 qui, elles, n'ont pas la possibilité de déroger à la règle. Je le soumets à votre proposition.

Monsieur Trancart Donc, il n'y a qu'une commune qui va atteindre les plus de 500 ?

Monsieur Dor : non, aujourd'hui si on reprend les communes qui ont évolué en nombre et qui aujourd'hui ont dépassé la barre des 500, il y a bien évidemment Blargies qui était à 490 et aujourd'hui à 544 ; Cempuis, Fontaine-Lavaganne, 507 aujourd'hui, Hanvoile qui était à 2 conseillers communautaires, vous aviez Romescamps avec 2 conseillers communautaires également, Senantes qui était également à 1. Maintenant, les communes, qui ont passé la barre des 500, sont Blargies, Cempuis, la troisième c'est Fontaine-Lavaganne, la 4^{ème} pour être Campeaux, y était déjà.

Monsieur Trancart Ça ne fera pas 114 mais 117.

Monsieur Dor Si vous le décidez comme ça n'y a pas de soucis.

Monsieur Estienne C'est-à-dire que l'on décide que c'est la même règle mais pas le même nombre ?

Monsieur Dor si vous le décidez comme ça on maintient comme ça ? Donc, c'est pareil pour Grandvilliers, Grandvilliers sera à 7 au lieu de 9, on s'en tient à cela ? Le nombre de délégués communautaires sera donc de 117.

Monsieur Durand Cela fera 116, il y a une commune qui a fusionné.

Monsieur Dor, on s'en tient à cela 117 ?

Monsieur Durand Il faut quand même que les communes délibèrent mais pour quelle date ?

Monsieur Dor Les communes doivent délibérer pour celles qui ont la possibilité de convoquer leur conseil municipal avant le 31 août 2019. On vous transmettra la liste corrigée avec la délibération corrigée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- **La répartition décidée par le Conseil Communautaire, ci-après annexée.**

AUTORISE :

- **Le Président à procéder à un envoi aux communes comme base d'un accord local.**
- **le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

EDITION D'UN « PORTRAIT DU TERRITOIRE » DE LA PICARDIE VERTE (EPCI ET COMMUNES).

Monsieur Dor passe la parole à Monsieur ADDE, Directeur Général des Services.

Monsieur Adde présente ce document proposé par la société Ithéa Conseil. Il s'agit d'avoir un document détaillé. Nous cherchons toujours des données à jour sur le territoire que l'on n'a jamais vraiment, lorsque l'on rédige un certain nombre de diagnostics. Les chiffres bougent et ne sont jamais à jour. Tout ça là permettra à l'EPCI et pour chacune des communes d'avoir les chiffres mis à jour annuellement qui vous permettront un certain nombre de choses, nous pour la qualité des documents et vous aussi pour des discours, transmettre des données dans votre bulletin municipal un certain nombre de données. Enfin tout ce qu'on peut imaginer effectivement cela à un coût, mais à la limite si vous prenez 2 fonctionnaires pour faire ça le coût serait largement supérieur. Donc là, on peut avoir cette mise à jour qui peut être intéressante avec un suivi de la mise à jour.

Monsieur Dor Ça avait été évoqué en Bureau Communautaire et donc proposé de le présenter au conseil communautaire. Donc là, il s'agit encore une fois d'avoir un document qui recense toutes les données utiles effectivement et à connaître pour une collectivité et il y aurait donc autant de documents qu'il y a de communes, en plus du document lié à la Communauté de communes pour un montant total TTC de cette opération de 4 536 € .

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- **L'édition de ce document et l'inscription financière en DM1/2019 ,d'un montant de 4 536 € TTC .**

AUTORISE :

- **Le Président à signer la commande avec le prestataire,**
- **le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

SIGNATURE D'UN CONTRAT CULTURE / RURALITE.

Monsieur Dor passe la parole à Monsieur Verbeke.

Monsieur Verbeke présente la signature du contrat culture-ruralité dont l'intitulé sera « la culture pour tous en Picardie Verte : se rencontrer s'exprimer, participer vivre ensemble » .Les objectifs de ce contrat sont divers, mais il faut le replacer dans son contexte : les actions de la DRAC sont importantes en faveur du monde rural. Le ministère de la culture a notamment la volonté d'une culture qui soit près de chez nous. Par rapport à tout ça, il y a des dispositifs qui se mettent en place avec des moyens financiers. C'est bien que de temps en temps le ministère de la culture regarde ce qu'il peut y avoir à améliorer dans les territoires ruraux. En sachant que nous sommes organisés pour ça :il y a un service culturel et qui fonctionne depuis de nombreuses années. Donc on est déjà en contact depuis longtemps avec la DRAC puisque à travers la résidence artistique, on avait déjà eu l'occasion de dialoguer avec eux régulièrement et ils ont pu mesurer aussi la

capacité du territoire à porter ce type de projet et aussi dans l'Oise, vous avez aussi la CCOP avec comme appui le musée de Vendeuil-Caply et un aussi au niveau de Pont-Saint-Maxence avec comme support la Manekine. Lieu culturel, mettre en lumière nos bibliothèques municipales, appui fort sur le territoire pour essayer de rayonner partout avec un maillage optimal. Accompagnement à la formation dans ce partenariat avec la Communauté de Communes : une gouvernance, sera organisée avec l'éducation nationale et d'autres partenaires suivant les besoins.

Il vous ai proposé de valider les termes du Contrat culture-ruralité

La signature du contrat est prévue le 3 juillet à 18h à Grandvilliers à la salle socio-culturelle.

Monsieur Dor précise que la DRAC porte un regard bienveillant sur les activités culturelles de la Picardie Verte, d'où ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- **la signature de ce Contrat Territorial Triennal Culture / Ruralité.**

AUTORISE :

- **Le Président à valider les termes du Contrat Territorial Triennal Culture / Ruralité. ci-après annexé ;**
- **Le Président à signer ledit Contrat Culture Ruralité ;**
- **Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

PROGRAMMATION CULTURELLE 2019/2020.

Monsieur Verbeke : alors, on reste dans le thème culturel avec notre programmation bien installée sur la Picardie Verte.

Ce qui est intéressant aussi de voir c'est la montée en puissance de l'accueil des classes sur les spectacles jeunes publics et qui représente aujourd'hui presque 90% des classes du territoire... et pas seulement en présentation de spectacles mais aussi en amont avec un accompagnement des spectateurs de manière à ce qu'ils puissent valoriser au mieux le spectacle qu'ils vont voir et tout en prenant en charge le transport conformément à nos décisions.

On retrouve les mêmes partenaires pour la saison 2019-2020.

Les 30 000 €, on peut penser qu'ils seront compensés par le contrat culture-ruralité ?

Monsieur Dor vous avez la présentation dans les pièces qui vous ont été transmises.

Monsieur Courouble, précise que samedi 6 juillet, il y a le spectacle à Fontenay-Torcy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- **La programmation culturelle pour la saison 2019/2020 ;**
- **les termes de la convention—type à conclure avec la Région Hauts-de-France.**

AUTORISE :

- **le Président à valider la programmation culturelle pour la saison 2019/2020 ;**
- **le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

INSCRIPTION DU PARCOURS-PATRIMOINE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PIDPR).

Monsieur Verbeke, projet pour lequel nous sommes intervenus plusieurs fois auprès de vous. C'est plutôt la bonne surprise puisque c'est Oise Tourisme qui nous demande de l'inscrire au PIDPR. On ne pensait pas y être éligible et finalement ils se sont renseignés auprès du comité et nous le sommes, donc c'est très bien. Ça permettra aussi de mettre encore plus en lumière ce parcours sachant que celui-ci c'est un projet avec trois communes qui sont La Chapelle-sous-Gerberoy Songeons et Gerberoy (sur ce parcours nous comptons trois lieux qui sont la halle de songeons, la Fontaine Yaya de Songeons et puis Gerberoy et ses remparts). C'est tout à fait intéressant et je pense que l'Oise Tourisme a vu tout de suite le potentiel.

C'est simplement à autoriser le Président à pouvoir avancer dans cette démarche en sachant aussi qu'il y aura besoin d'avoir des contacts avec l'ABF pour mettre en place la signalétique.

Monsieur Dor bien sûr, cette disposition nous est fortement recommandée bien évidemment par Oise Tourisme

Monsieur Courouble, intervient pour une information et une question : Vous savez qu'il y a puisqu'on en a parlé sur le guide du routard où il existe 2 tracés du chemin de Compostelle qui traversent notre communauté de communes. C'est une descente du nord qui passe vers Beauvais mais qui passe avant par Crèvecœur-le-Grand, Lihus et Saint-Omer-en-Chaussée, un autre tracé qui va depuis Crèvecœur-le Grand vers Rouen et qui passe donc à Hétomesnil à Feuquières à Blargies et qui va vers le Mont-Saint-Michel. Voilà, c'est une information pour dire qu'il y a aussi des randonnées qui ne sont peut-être pas répertoriées par l'Oise Tourisme, je voulais donner cette information-là.

La question que je me posais aussi, c'était qu'en est-il des tracés fédération des grandes randonnées (les 4 ou 5 tracés) qui nous ont été proposés dont certains passent à Marseille, c'étaient des boucles sur Marseille, d'autres sur Senantes ?

Monsieur Verbeke, je vois tout à fait Vincent. En fait, ils sont en instruction au niveau du comité du PIDPR donc on attend, ce n'est pas encore parti.

Monsieur Plet Les terres Blanches et la vallée du petit Thérain sont les mêmes ?

Monsieur Dor on peut s'en rapprocher pour faire un point. Oui il y en a plusieurs 4 /5 effectivement. On en a déjà parlé en commission, c'est un peu long, mais il faut qu'on avance sur le sujet pour pouvoir le passer au conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **Le Président à échanger avec les communes, le Département et l'ABF pour choisir le balisage à mettre en place ;**
- **à solliciter les délibérations correspondantes auprès des communes ;**
- **à demander l'inscription du parcours-patrimoine au PDIPR ;**
- **à signer tout document relatif à cette affaire.**

RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE.

Monsieur Verbeke : rapport que nous devons soumettre à nos conseils municipaux pour validation.

Monsieur Verbeke présente le rapport d'activité 2018.

Monsieur Estienne intervient pour le SIC pour les documents d'urbanisme. Je sais que c'est quelque chose qui vous tient à cœur parce que vous êtes contributeurs en payant les documents que vous nous envoyez à instruire. Il faut que vous sachiez, qu'à l'heure actuelle en 2018, il y a eu 387 actes pour 92 120 € ; un peu en diminution par rapport à 2017 qui a été l'année avec le plus d'actes traités et en 2019, nous avons simplement pour 6 mois 193 actes pour 43 000 €. Nous ne sommes pas bénéficiaires en gros pour 2019 et nous serons déficitaires de 28 000 € avec de 400 actes par an.

Au niveau du PLUIH, nous avons quand même plusieurs actions d'intérêt communautaire. On est sur le SCOT, sur le Pluih et sur les gens du voyage. Il faudra aussi un moment donné qu'on se penche sur ce

problème. En compétence facultative ou en convention, vous avez la compétence du péril imminent ou ordinaire et ça c'est une chose qui a commencé cette année qui a été donc acquise par la communauté de communes parce qu'il n'y a pas eu de délibération contre. Maintenant, si vous souhaitez que les maires à la prochaine mandature veuillent reprendre cette compétence concernant les périls, il n'y a pas de problème, c'est remis en cause à chaque début de nouvelle mandature.

Actuellement, en convention avec le CAUE, 55 communes en instruction, 20 PLU, 2RNU et 33 cartes communales sachant que celles en RNU n'ont pas le droit d'adhérer au SIC mais on rend toutefois ce service à ceux qui nous le demande.

Monsieur Dor Voilà, on voulait apporter ses quelques précisions sur l'instruction précisément des actes d'urbanisme dans le cadre du rapport d'activités.

Monsieur Verbeke reprend la présentation du rapport.

Monsieur Dor rappelle que le rapport d'activités est bien évidemment à présenter dans les conseils municipaux On devait rajouter un point à l'ordre du jour qui concerne le tourisme : c'est la création d'une régie pour le guide du routard

Monsieur Verbeke reprend la parole pour le point sur la création d'une régie du guide du routard. Suite au lancement du guide du routard et comme on a les exemplaires, on se dit que c'est quand même bête de passer à côté de la vente. On vous proposait de mettre un tarif à 4.90 € et de permettre à l'office de tourisme de le vendre dès cet été. C'est pour ça que nous l'avons ajouté pour ce soir.

Monsieur Dor On a été pris un peu de court parce que c'est normalement une décision de Bureau mais le CC peut prendre évidemment la décision. C'est pour ça que je vous le propose. Sinon, on le passe au prochain bureau et on passe l'été donc voilà création d'une régie pour la vente du guide du routard.

Après suspension de séance et avis du Bureau Communautaire, le rapport est adopté par l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- **Le rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.**

AUTORISE :

- **Le Président à l'adresser, en l'état, aux communes,**
- **Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

DELIBERATION DE SOUTIEN DE L'EPCI, SOLLICITEE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, RELATIVE A LA GESTION DES DECHETS DU BTP DU GRAND PARIS.

Monsieur Dor présente ce point. Le Conseil Départemental nous sollicite sur ce sujet. Bien évidemment, il s'agit, en l'occurrence, de solidarité avec les autres territoires de l'Oise qui sont beaucoup plus impactés que nous. Nous portons à votre connaissance dans un dossier annexe une carte des lieux des dépôts de ces déchets. Le Conseil Départemental est intervenu auprès de la Région pour avoir un soutien. 32 sites sont identifiés, dans les Hauts-de-France et 24 dans l'Oise. Ces déchets - même dit inertes - ne sont pas pour autant inoffensifs ! Les déchets du BTP sont assez peu contrôlés. Les entreprises peuvent facilement y intégrer des déchets dangereux qui devraient être traités par des filières spécialisées. Le stockage des déchets - qui ne crée quasiment pas d'emplois - ne devrait pas être qualifié de valorisation en l'occurrence. De même, l'acheminement dit BTP est une nuisance. Il est bien évident que toute la partie sud est de l'Oise est particulièrement concernée, les carrières qui sont susceptibles de les accueillir ne sont pas nécessairement des milliers. Des camions devront donc emprunter les routes départementales y compris les routes secondaires qui sont peu adaptées au poids lourds. C'est aussi un trafic qui risque d'accélérer l'usure des voies sans contreparties pour le Conseil Départemental. C'est aussi un risque supplémentaire pour la sécurité routière qui menace l'Oise en particulier. Le recensement des carrières de l'Oise sans être exhaustive montre une cinquantaine de sites en exploitation. A eux seuls, ils sont capables d'accueillir plusieurs fois les déchets de ce Grand Paris. A cette liste s'ajoutent une centaine de sites arrêtés dont beaucoup pourraient

également accueillir des déchets du BTP. Pour toutes ses raisons, il est indispensable que les nuisances et les risques qui résultent du stockage des déchets du Grand Paris soient maîtrisés grâce à des gardes-fous inscrits noir sur blanc dans le PRPGD qui est le plan départemental bien sûr comme vous le savez des déchets. Moi, ce que je vous propose, c'est d'adopter la motion que nous propose le Conseil Départemental. Nous ne sommes pas impactés mais par solidarité avec les autres territoires, nous le ferons voilà.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **Le Président à adresser ce document à qui de droit (Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat).**
- **Le Président à signer tout document relatif à cette affaire**

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE L'OISE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE AU PROFIT DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DES ENTREPRISES DE SERVICES A L'INDUSTRIE.

Monsieur Bouchart nous avons une convention CCI/CCPV qui vient compléter une convention que nous disposons déjà avec la Chambre de Commerce relatives aux conventions de soutien à l'artisanat et aux commerces notamment. Là il s'agit d'une convention de partenariat pour le soutien des entreprises industrielles et des entreprises de services à l'industrie qui n'existait pas encore. C'est donc une nouvelle convention qui s'adressera donc à ses entreprises de type industriel dans le but de les aider dans leurs besoins en général notamment leur accompagnement en matière de diagnostics de toutes sortes que ce soit en matière de recherches d'emplois en développement économique, en recherche d'installation de développement. Ça concernera aussi également des rendez-vous qui peuvent être pris avec les entreprises notamment au sein de la Cité des Métiers de Grandvilliers pour mettre en relation les entreprises offres d'emplois et les demandeurs. Voilà donc c'est assez large c'est un peu nouveau donc nous commençons cette année. C'est ce qu'on souhaite commencer cette année sur la base d'une vingtaine d'intervention par an ; la chambre de commerce intervenant au moins deux à trois fois par mois en moyenne sur notre territoire à l'adresse de ses entreprises qu'elles vont prospecter avec notre soutien pour avancer sur ce secteur du tissu industriel qu'on avait jusqu'alors jamais exploré.

Monsieur Dor voilà donc là c'est un dispositif nouveau mais important effectivement pour notre territoire donc le coût qui reste bien évidemment qui reste à la charge de la CCPV reste minime eu égard aux bénéfices que l'on peut en tirer 13 050 €.

Monsieur Bouchart nous en feront le bilan après une année de fonctionnement bien entendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- **Les termes de la convention de partenariat, ci-après annexée.**

AUTORISE :

- **Le Président à signer ladite convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Oise**
- **Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU DEPARTEMENT DE L'OISE (EPFLO) POUR LE PORTAGE DES BIENS CADASTRES SECTION B N°693 ET N°723, DANS LE CADRE D'UNE RECONVERSION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE DITE « MIENNIEL », RUE ROLAND SOYER A ABANCOURT.

Monsieur Bouchart voilà, c'est la demande d'intervention de l'EPFLO pour la friche à Abancourt dont on a déjà parlé. C'est une friche d'un peu plus de 3 hectares sur laquelle existe déjà des bâtiments en état très divers : moitié, moyens, bien et mauvais et qui méritent d'être reconconditionner recycler. Pour ce faire, nous avons trouvé auprès de l'EPFLO un interlocuteur professionnel, qui a l'habitude de ce genre de dossier et afin de ne pas perdre de temps dans l'évolution de ce dossier nous souhaitons au préalable avoir votre accord pour justement la saisine de l'EPFLO sur la base de 260 000 euros duquel il faut déduire les frais de désamiantage et de démolition ce qui se situe à environ à 200 000 € du prix net. Nous souhaitons avoir votre accord pour avancer sur ce dossier sans perdre de temps dès lors on pourra effectuer l'acquisition que l'EPFLO pourra effectuer l'acquisition pour notre compte auprès des propriétaires actuels, qui sont actuellement sous l'emprise d'une juridiction judiciaire pour le règlement de leur dossier.

Monsieur Dor donc il s'agit là d'une acquisition bien sûr. La proposition est faite à la demande de l'EPFLO. Comme on le sait, je suis administrateur personnellement de l'EPFLO et donc comme on le sait l'EPFLO a besoin de planifier et de prévoir ses enveloppes en investissement. Donc plus l'EPFLO est en amont plus sa vaut là en l'occurrence. Sachant que l'acquisition se fait, on donne suite, l'acquisition ne se fait pas, la démarche auprès de l'EPFLO est caduc. Il faut savoir aussi que par rapport à l'EPFLO aujourd'hui il est en attente de ses prévisions d'investissement parce que vous savez que l'EPFLO a été un petit peu tancé par la Chambre Régionale des Comptes sur l'utilisation de ses fonds, l'EPFLO bénéficie de fonds importants. Aujourd'hui il n'a pas une destination prévue. Il aura à porter une capacité d'intervention, voilà un peu derrière l'idée de tout ça.

Monsieur Bous prend la parole concernant les friches industrielles. Il faut faire très attention. Nous on en a une donc je sais ce que c'est ce qui s'y passe. Vous pouvez avoir l'estimation des domaines c'est une chose mais ça ne représente pas le bâtiment et donc faut avoir une expertise bien précise du bâtiment parce que vous savez ce que vous avez et c'est très cher, c'est le retrait de l'amiante. Ses bâtiments ont un taux de fibro aimanter qu'il faut retirer c'est entre 120 et 150 € du m². Je peux vous le dire parce qu'on vient d'en faire à Formerie donc c'est des coûts. Il y a aussi la dépollution de la peinture plomb qui est importante aussi et donc parfois quand on achète une friche industrielle ça coûte beaucoup plus cher quand, on fait la rénovation que lorsque l'on en construit une. Donc, il faut faire très attention à tous ses critères. Je ne voudrais pas qu'on revienne dans le même système. Vous avez voté les crédits et après on vous fait des tranches supplémentaires. Donc je dis avant d'acheter, il faut surtout faire toutes les études pour ce terrain, je ne suis pas contre, la friche industrielle loin de là mais il faut faire très attention sur le coût financier parce que je peux vous assurer que les coûts financiers d'amiante et de plomb sont très très importants pour les bâtiments industriels.

Monsieur Bouchart reprend, oui pour le désamiantage nous avons fait effectuer 2 devis, par 2 entreprises différentes et on se rejoint les prix se tiennent, et en fait il n'y a qu'une petite partie des bâtiments qui doit être désamiantée, le reste ne comporte pas d'amiante.

Monsieur Dor oui mais comme le dit William c'est valable pour toutes les friches et en particulier nous étions sur celle de Escles Saint Pierre sur laquelle on avance également là aussi. Il y a peut-être des vices cachés qui va bien falloir aller chercher et de toute façon, l'acquisition ne pourra être proposée qu'à partir du moment au on aura un diagnostic pertinent des problèmes que peuvent poser éventuellement les vices de ce type d'acquisition bien évidemment. Il y a à la fois le recensement de cela et il y a aussi la potentialité des entreprises qui seraient susceptibles de venir aussi. Il y a aussi une recherche à faire la dessus sur les entreprises les artisans, les entreprises aujourd'hui nous en avons quelques-unes qui se sont manifestées mais entre se manifester et dire je vais venir il y a la aussi un monde donc voilà c'est aussi le travail du service économie la et jusqu'à présent nous n'avons pas eu trop de dommages, je dirais par rapport à ça, l'étude est faite de façon assez judicieuse.

Monsieur Bous, je vais te tenir la note des chiffres qui est très importante. Moi, sur un bâtiment de 500 m² le coût de ce bâtiment en gros 100 000 € l'estimation pour le désamiantage 46 000 € donc il faut faire très attention parce que c'est sûr et certains qu'une friche industrielle où il y a du plomb et de l'amiante je peux vous assurer que les coûts sont très très importants. Comme quand vous êtes sur une entreprise et j'ai le cas a Formerie où vous avez des terrains pollués c'est exactement la même chose. Il faut savoir si les terrains sont pollués parce que si vous avez une dépollution de la terre, je ne vous parle pas, on a le cas chez nous

avec la SIVIA, ça coûte énormément cher. Tous ses paramètres là je pense qu'il faut les prendre en considération avant l'achat.

Monsieur Bouchart il est bien évident pour compléter William les frais de désamiantage viennent en déduction du prix d'achat.

Monsieur Dor disposition qui a déjà été exposée par les domaines.

Monsieur Bouchard les domaines et l'administrateur judiciaire sont sur la même longueur d'onde. Pour ça, il n'y a pas de problème.

Monsieur Estienne il faut voir aussi quand même que lorsqu'on a des friches industrielle qui peuvent être intéressantes pour des entreprises parce qu'elles sont bien situées ou qu'elles répondent à un certain nombre de caractéristiques. On a peut-être tout intérêt même si ça coûte un peu plus d'argent, à les prendre que de créer d'autres zones, nous avons aussi un problème de consommation foncière à respecter et donc si vous faites une zone industrielle sur une zone qui a déjà été développée à l'industrie c'est quand même mieux que d'aller chercher du terrain ailleurs. Moi c'est comme ça que je le vois.

Monsieur Dor, il faut de toute façon et là je suis d'accord

Monsieur Bous, Jean-Pierre je suis entièrement d'accord avec toi mais le problème c'est le coût de l'achat si tu répercute le coût des travaux en déduction de l'achat ça ne pose aucun problème, c'est tout.

Monsieur Dor il faut toujours qu'il y ait un ratio qui soit cohérent bien évidemment sinon il ne faut pas le faire.

Monsieur Dumars, moi aussi je rejoins tout à fait l'analyse de William. J'avais d'ailleurs prévu d'intervenir sur ces mêmes points. On a entendu dire que les bâtiments étaient en mauvais état voir même en très mauvais état donc ça veut dire qu'il n'y a pas que le désamiantage, il y a aussi peut-être la démolition de certains bâtiments. Mais on n'a pas de chiffre sur tout cela, de même que sur la dépollution du terrain éventuellement et tout ça. Et puis est-ce qu'on a des entreprises intéressées ou pas ?

Monsieur Dor oui bien sûr ça ne nous a pas échappé. On sait bien qu'on ne se lance pas comme ça aussi dans un projet quel qu'il soit sans se bordé bien évidemment sur tous ses points là et je suis le premier concerné. Et bien sûr, il ne sera jamais proposé à l'acquisition un bien qui ne pourra pas effectivement répondre à un ratio cohérent entre le prix de l'exploitation par la suite et le prix de l'acquisition et des travaux nécessaires. Il faut rester dans une cohérence sinon ce n'est pas la peine.

Monsieur Dumars dernière observation ou question. C'est que là c'est un privé, une liquidation d'ailleurs. On se demande pourquoi ça ne passera pas par une adjudication qui permettrait d'avoir un prix tout à fait véritable. Est-ce qu'on aurait la même attitude si une collectivité avait un ensemble à elle propriété est ce que ce serait racheter ou porter dans les mêmes conditions ? Ou est-ce que la collectivité l'aura pour l'euro symbolique ?

Monsieur Dor je ne sais pas si ce serait porter dans les même conditions.

Monsieur Bouchart non là il n'y a pas de règle en général. Pour répondre à la question, il est possible qu'on aille à l'adjudication parce que le principe, le créancier dans cette affaire-là, c'est le trésor public et que donc il n'est pas exclu de recourir à la vente forcée si la proposition d'achat n'est pas acceptée par l'administration judiciaire en général ce qui ne me semble pas être le cas. Mais bon sait-on jamais, mais le trésor public est prêt à recourir à la vente forcée.

Monsieur Dumars c'est sûr que l'administrateur judiciaire a tout intérêt d'accepter la proposition qu'il lui est faite parce que ce ne serait pas le résultat de l'adjudication qui serait beaucoup moins.

Monsieur Dor Il est un point qui est important dans la question que tu viens de poser François. C'est l'intervention de l'EPFLO. Elle ne peut se faire bien évidemment que si le terrain est acquis là en l'occurrence. Pour une collectivité, il n'y aurait pas achat de terrain donc il ne pourrait pas y avoir l'intervention de l'EPFLO.

Monsieur Dumars merci de la réponse.

Monsieur Trancart Ce qui est un peu dommage sur le cas d'Abancourt c'est qu'on a eu quelques candidats à une époque et un fils qui ne voulait rien savoir. Et je rejoins un peu ce que vient de dire François c'est qu'aujourd'hui on vient un peu au secours. Alors, est-ce qu'on est dans l'intérêt général ? Et, vous l'avez bien exprimé des zones autant exprimé de travailler les friches sur ce cas-là moi je l'ai un petite peu là, parce qu'on avait des repreneurs sur ce site et un site en bonne état tu te rappelles ? Que ce soit le chauffage, les bâtiments en très bon état même. Et le fils qui n'a jamais fait grand-chose. Moi je le dit tel que et qu'a bien posé des problèmes même vis-à-vis de sa sœur. Je connais bien la famille et y avait même de l'emploi là-dessus. Aujourd'hui, on va servir de - c'est certainement - une administration judiciaire, on en est là. Je pense qu'il ne faut peut-être pas toujours boucher les trous des problèmes. Après c'est un gros site c'est vrai.

Monsieur Dor : Hubert, si tu permets là tu intervies avec, comme moi je pourrais intervenir bien sûr, parce qu'on connaît bien à la fois tous les deux la famille et on sait quoi en pensés. Mais moi quand je parle de réhabilitation, moi je sors de ça. J'essaie de voir le potentiel que peut représenter le site en lui-même, on est d'accord que ça fait 20 ans que cela aurais dû être fait bien sûr. Mais pour autant ? moi je n'en tiens pas rigueur à personne si ce n'est qu'à ce type-là. Faut dire quand même qu'il en subisse forcément directement

les trucs parce que ce site qui a été évalué à 680 000 € en 2008 aujourd'hui il ne vaut plus que 200 000 €. Et le fils aujourd'hui en attend 480 000 €.

Monsieur Dumars c'est encore la collectivité qui va payer.

Monsieur Dor non le fils en attend 480 000 € mais le fils n'en n'aura pas plus que ce la vente

Monsieur Durant il y a une dette au fils.

Monsieur Dor on a déjà approché la DGFP, bien sûr ils seront bien obligés disons....

Monsieur Bouchart oui j'ai été encore en relation avec eux récemment disons que pour eux c'est une cause un petit peu perdu.

Monsieur Durand donc c'est nous qui payons.

Monsieur Bouchart comme dans toutes les finances fiscales qui ne sont pas recouvrées.

Monsieur Dor je crois qu'on a fait le tour de la question. Vous avez vu le truc. Bon encore une fois, je le dit : ce n'est pas une acquisition simplement là. On permet à l'EPFLO de projeter effectivement une opération. Donc l'EPFLO va effectivement mettre de son côté 260 000 € sur le côté en attendant que nous prenions une décision cohérente, je dirais eu égard au problème de cette acquisition.

Là c'était l'exposé de la situation par rapport à l'EPFLO comme inscription possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- Le Président à solliciter l'intervention de l'EPFLO en vue d'assurer la maîtrise foncière de la friche industrielle dite « MIENNIEL », située 7 rue Roland Soyer à ABANCOURT (60220), parcelles cadastrées section B n°693 et 723 pour une contenance totale de 34 167 m², dans le cadre d'un programme de réaménagement du site en pépinière d'entreprises ;
- Le Président à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération et, notamment, la convention de portage foncier dont les conditions principales seront :
 - Un portage d'une durée de 5 ans ;
 - Une programmation prévoyant le réaménagement du site en pépinière d'entreprises ;
 - Une enveloppe d'acquisition immobilière maximale de 260 000 € ;
 - Un engagement par la CCPV, ou tout opérateur qu'il se substituera, au rachat des biens acquis par l'EPFLO au terme du délai de portage, à un moment n'excédant pas l'enveloppe précédemment mentionnée, au coût brut d'acquisition, assorti des frais d'ingénierie et d'actualisation de l'EPFLO ;
- Le Président à valider les acquisitions menées par l'EPFLO, dans le périmètre de l'opération visée précédemment et dans le respect de l'enveloppe d'acquisition mentionnée ci-avant ;
- Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

CONTRAT DE RURALITE / NOUVELLE DELIBERATION SUR LE PROJET DE MARPA, A FEUQUIERES.

Monsieur Adde, Directeur Général des Services, oui monsieur le Président. Comme je le disais dans la présentation de la DM1 l'idée là c'est de faire en sorte qu'à hauteur de 80 000 € le Contrat de Ruralité, intervienne sur l'étude. Evidemment, s'il y avait des travaux comme c'est la volonté, ses crédits d'étude seraient rattachés aux crédits globaux d'investissement. De toute façon, pour continuer, il nous faut une étude pour savoir après si c'est un bailleur social qui reprend ou si c'est un prestataire autres / libéral. Et, il nous faut mais ça c'est la procédure préfectorale que l'on repasse donc les documents à la moulinette comme on l'a fait récemment. Comme on vous le cite sur une petite erreur matérielle. qu'il y avait sur le plan de financement de l'étude de la piste cyclable de Songeons.

Monsieur Dor Pour cette opération MARPA, effectivement qu'on l'envisage à Feuquières et pour laquelle je rappelle la commune de Feuquières a déjà acquis le foncier. L'Etat nous demande donc de re délibérer sur le dossier d'étude. Sur lequel on a inscrit les crédits d'étude à hauteur de 120 000 € dont 80 000 € que nous avons sollicité auprès du CDR. Est-ce qu'on peut enrôler ce dossier dans les crédits correspondants ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- **L'enrôlement de ce dossier au Contrat de Ruralité et l'inscription des crédits correspondants au Budget communautaire (DM1) en dépenses et recettes.**

AUTORISE :

- **Le Président à adresser ce dossier aux services de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité (2017/2020), aux fins de conclure l'avenant financier 2019, avec l'Etat.**
- **le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

PRISE DE COMPETENCE « MOBILITES » ET ADHESION AU SMTCO (SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE).

Monsieur Dor, voilà un sujet également intéressant. Monsieur Dor laisse la parole à Monsieur Dominique Durand

Monsieur Durand, Je vais tenter de le présenter il s'agit là de la prise de compétence mobilité et adhésion au SMTCO. Nous sommes dans un contexte où la loi LOM est en discussion au parlement actuellement. Je rappelle le contexte à la fois au début de la mandature où nous avons élaboré le projet de territoire, nous avons mis le doigt sur la problématique de la mobilité sur le territoire. On se rend compte que c'est très déficitaire, et puis en conférence des maires plus récemment en novembre 2018 ou effectivement il était ressorti ce problème de la mobilité sur notre territoire. On a cherché avec l'équipe de gouvernance de trouver une solution à ses problèmes là. Il nous ai apparu qu'il était utile de faire une étude sur le sujet après quelques rencontre en préfecture avec notamment des représentants de la région. Il se trouve que ce qu'ils proposaient n'étaient que très partiel qui concernait que le champs des demandeurs d'emploi. Ça ne nous convenait pas. Du coup, à la table était présent le SMTCO en présence du Président monsieur Letellier qui nous a expliqué qu'effectivement le SMTCO menait ce genre d'étude complète pour un territoire comme le nôtre. Il se trouve qu'à présent on n'est pas adhérent aujourd'hui au SMTCO. Le SMTCO intervient aujourd'hui sur des intercommunalités du département mais pas chez nous. Donc, ils sont en capacité de mener cette étude, et pour pouvoir les missionner sur cette étude il faut être l'autorité organisatrice des mobilités sur le territoire, donc pour le coup, il faut qu'on prenne la compétence mobilité. Voilà est-ce que j'ai bien posé le cadre est-ce que tout le monde a suivi l'histoire ?

Monsieur Dor, alors permets moi de compléter ce que tu viens de dire. Il faut savoir, la loi LOM n'est pas encore votée mais les articles concernés ceux dont on parle sont déjà votés. On anticipe un peu là-dessus. La Loi d'Orientation des Mobilités a pour objectif de garantir qu'en tout point du territoire national une collectivité soit bien chargée d'organiser la mobilité au quotidien. Les communautés de communes ont jusqu'en 2021 pour se saisir de cette compétence, à défaut c'est la région qui prendra le relais. Ceux-ci dit, nous souhaitons à la fois, dans la conférence des maires à la fois, dans le projet de territoire à la fois dans les débats nombreux que nous menons actuellement dans le PCAET etc... le problème de la mobilité revient de façon récurrente. Donc nous ce que nous souhaitons c'est d'au moins mener une étude à l'échelle de notre territoire. Sachant que nous ne pourrions pas faire seul sachant que la mobilité c'est tellement plus large et moi je la conçois à l'échelle d'un PETR plutôt qu'à l'échelle de la Communauté de communes mais établir les besoins sur notre Communauté de communes se serait déjà pas mal. Le SMTCO est prêt à nous aider ils ont de l'argent à mettre dans cette étude, mais pour nous aider, il faut que nous adhérons au SMTCO hors, nous ne pouvons pas adhérer au SMTCO, nous ne sommes pas Autorité organisatrice de la mobilité. On vous demande de prendre la compétence AOM pour demander au SMTCO de participer bien entendu financièrement à une étude éventuelle sur notre territoire pour ce qui concerne la mobilité. C'est un sujet vaste sur lequel on travaille au-delà des limites de notre territoire parce que nous aujourd'hui notre plus grosse commune sur notre territoire c'est Grandvilliers. Aucune commune ne peut prendre cette autorité sur ce territoire. Ça paraît de bon sens d'élargir et de le faire à l'échelle de la communauté.

Je sollicite d'adopter ce projet concernant la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité conféré à la CCPV et de pouvoir adhérer au SMTCO.

Monsieur Durand, là aussi évidemment si vous êtes d'accord on a 3 mois au conseil municipal pour adopter cette disposition. S'agissant d'une prise de compétence, c'est la règle de droit commun qui s'applique donc on a 3 mois pour délibérer dans nos conseils minicipaux favorablement pour donner quitus à la décision qu'on pourrait prendre ce soir.

Monsieur Dor on vous transmettra également un projet de délibération. Pour cela, on a trois mois effectivement pour le faire et on adhèrera au SMTCO qu'après les délibérations des communes d'après le principe du droit commun.

Monsieur Dor oui sauf si la Région décide de transférer la compétence

Une personne parle mais on n'entend pas la question, juste comme la Seine Maritime la fait

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **Le Président à adresser aux communes pour délibération le dit document aux communes conformément à l'article L.5211-17 du CGCT,**
- **Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

CREATION DE POSTE : CHARGE(E) DE MISSION « CONTRAT LOCAL DE SANTE ».

Madame Cuvelier comme il est dit dans le texte que vous avez on a un poste à temps non complet. On a tenté un recrutement qui a été infructueux, il faut bien le dire. On a eu dans un premier temps que trois candidatures, une vraiment recevable mais non reçu. Le profil de la personne ne correspondait pas à ce qu'on pouvait rechercher. Donc on n'a toujours personne sur cette affaire et en parallèle de tout ça on s'en est ému devant Mme Pianchon, la Directrice de l'ARS de Beauvais elle essaie de nous aider dans ce sens et elle essaie de nous trouver des financements à 50 % toujours mais sur un temps plein ce qui serait une vraie bonne nouvelle pour nous. Etant donné qu'elle gère l'enveloppe sur l'Oise et qu'il semblerait que sur Creil il reste peut être des crédits, à confirmer tout ça. Mais, en attendant pour pouvoir prétendre à la demande de ce subventionnement de 50% sur un temps plein il faut qu'on délibère ce soir sur la création de poste d'un emploi permanent d'un chargé de mission Contrat Local de Santé relevant d'une catégorie A, à temps complet.

Monsieur Dor donc vous avez bien compris la difficulté que nous avons d'avoir quelqu'un sur un dossier aussi complexe à mi-temps. Beaucoup de difficulté d'avoir quelqu'un. L'ARS a la possibilité de faire glisser des crédits qui ne sont pas utilisés effectivement ou qui ont été peut-être surdimensionnés sur d'autres collectivités et de nous permettre à ce moment-là de bénéficier d'un temps complet.

Madame Cuvelier C'est des crédits pour 5 ans, le temps du contrat local de santé. C'est suivre, animer et gérer et ce qui peut être mis en place et suivre ce qui le sera. D'ailleurs, j'en profite j'en n'est pas parlé au moment de la présentation du rapport d'activité 2018 puisque ce n'était qu'au prémice, j'en profite pour vous rappeler que le mercredi 3 juillet la semaine prochaine il y a les ateliers toutes les heures 15 ou 30 de mémoire à la salle Louis Aragon je crois sur toute la journée de mercredi. Inscrivez-vous si vous le souhaitez, c'est encore possible et si vous souhaitez vous inscrire au repas du midi c'est possible aussi à condition de prendre le créneau qui correspond au repas. Dans chaque heure et demi sera abordé un des thèmes des axes du Contrat Local de Santé. Pour l'instant nous n'avons pas le chargé de mission en question mais c'est Catherine Dauboin qui s'y colle et Mme Pianchon de l'ARS vient en compagnie de plusieurs personnes de l'ARS également pour nous aider à défricher le terrain.

Monsieur Dor en ce qui concerne ce Contrat Local de Santé de toute l'évolution de ses contrats qui sont déjà mené sur certaines collectivités et qui subissent déjà pas mal de modification donc on va bénéficier de tout ça.

Après en avoir délibéré, Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **Le Président à procéder à la création de poste concernée.**
- **Le Président à signer tout document relatif à cette affaire**

SYSTEMES DE DETECTION DES ALARMES D'INCENDIE DE SECOURS ET DE DESENFUMAGE / MISE EN CONFORMITE.

Monsieur Bernardin oui effectivement il y a une détection à incendie mais qui est complètement obsolète qui travaille dans des conditions d'humidité, chlore. Le désenfumage ne marche plus. Il n'y a plus rien qui fonctionne. Donc on est dans l'obligation pour se mettre en sécurité de cette alarme incendie et de détection. On a vu le prix indexé à la DM1.

Monsieur Dor bon il faut essayer de voir un petit peu les raisons de ces dysfonctionnements la vérification effectivement des installations par les sapeurs-pompiers qui a provoqué cette remise en état. Un ligne opérationnelle a été rajouté de 9500 € donc dans le document de DM1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **Eu égard au caractère d'extrême urgence et exceptionnellement, le Conseil Communautaire, après accord du Bureau en séance le Président à signer tout document relatif à cette affaire, et à entreprendre les démarches correspondantes.**

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE.

- ✓ **Guy Masson** : quelques informations concernant les déchets. Donc, la semaine dernière, nous avons rencontré Sépur pour faire un point sur la collecte. Tout d'abord, sur la collecte des bornes à papiers ! Pour l'instant, on reste en l'état donc, et les tonnages augmentent toujours. Apparemment, on devrait passer à 80 tonnes de papiers ailleurs sur le mois de juin. Normalement ça devrait augmenter un petit peu. Sur la collecte déchets ménagers là on voit sur 5 mois d'exercice qu'il y a une forte baisse du tonnage. On devrait arriver à moins 400 tonnes ! c'est déjà énorme. Après discussion, Sépur va enlever un camion. Ne vous inquiétez pas, ça ne modifiera pas les tournées de collecte, peut-être un peu les heures de passage. Donc, si vous avez des coups de téléphone, comme nous on pourrait en avoir, rassurez les gens. Ce sera peut-être un peu décalé - un peu avant ou un peu plus tard - à partir du 1^{er} juillet. Ils font peut être commencer par les bourgs et se diviser en 4 dans les petites communes. Sur le tri, il y a la fermeture du centre de tri au 30 juin. A partir du 1^{er} juillet, le marché est passé, ce sera tous les emballages qui iront chez Véolia à Amiens. Donc, le prix du marché pour les emballages est de 220 euros la tonne. Ça concerne le tri, mais aussi le transfert et l'extension des consignes de tri. On attend confirmation de Citéo pour passer en extension de consignes de tri au 1^{er} septembre. Verbalement, on peut le dire je ne vois pas pourquoi on n'y aurait pas le droit à partir du 1^{er} juillet, puisque les emballages partent à Amiens au 1^{er} et qu'ils sont capables de trier l'extension de tri... vous pouvez mettre tout ce qui est emballages, pots de yaourt, barquettes... Mais la communication sera faite dès que l'on aura confirmation. Pour le moment, on n'a pas le droit de communiquer, c'est ça le problème. Sur le papier donc, c'était en 2 lots : le marché emballage d'un côté et papier de l'autre. Donc, le papier, c'est aussi Véolia qui l'a eu à 74 euros de la tonne mais pour l'instant ils n'auront pas les tonnages puisque depuis le début de l'année on travaille avec un cartonier qui nous rachète les papiers et cartons à 61 euros la tonne (donc pour l'instant on continue avec eux, mais si un jour il y a un problème avec ce cartonier, nous irons chez Véolia bien sur). Dernier point avec la fusion du plateau picard nord donc l'étude est achevée : cela a été validé mardi à Trinoval cette fusion avec le plateau picard nord, la semaine prochaine le syndicat du plateau picard nord devrait délibérer aussi. On attend. Est-ce que cela va se faire ou non ... c'est un peu litigieux ? A

partir du moment où ils auront validé la fusion, toutes les communautés de communes adhérentes à ce futur syndicat devront délibérer. Donc nous ça sera au prochain conseil communautaire en septembre si ça passe au niveau du plateau picard. Et puis également nous avons eu une rencontre avec le Santerre qui est un gros syndicat aussi parce que c'est cinq communautés de communes, 115 000 habitants qui est favorable à fusionner avec Trinoval pour les déchets. Concernant le Centre Social de Grandvilliers, vous avez dû recevoir un mail aujourd'hui sur une convention puisque hier soir en conseil d'administration nous avons validé le projet de convention parce que le centre social ne conventionnait pas avec les communes. Donc là ce sera chose faite. Toutes les modalités de cette convention sont dans celle-ci, si vous avez un souci n'hésitez pas à contacter le Centre Social pour avoir une explication. Il faut savoir que les communes qui ne voudront pas conventionner (toutes les communes sont libres), on ne pourra pas prendre les enfants de cette commune là ou alors ils seront pris mais les parents devront payer la part communale. Nous avons un coût de 7.50 € à la journée qui était appliqué à tout le monde, c'est un coût à la journée CAF dans le cadre du CEJ. Et aujourd'hui, nous on y met 7.50 en plus 8.50 € (soit 16 €) avec tout un tas de modalités d'organisation de structures pour tout ce qui est périscolaire, mercredi loisirs et accueil de loisirs petites vacances / grandes vacances.

Concernant la déchetterie de Crèvecœur, nous constituons 20 % de l'activité de la déchetterie de Crèvecœur donc ils ne vont pas nous laisser tomber. Pour l'instant, ils nous acceptent. Il y a un projet de carte qui va se mettre en place chez eux. Donc on attend qu'ils nous donnent le feu vert pour ce projet de carte de mettre les adhérents de la ccpv à Crèvecœur mais je pense que c'est en bonne voie... on attend des nouvelles des élus de la CAB, mais pour l'instant RAS.

Monsieur Dor personne n'a été rejeté jusqu'à présent.

Monsieur Masson oui « limite » peut-être. On a toujours les mêmes personnes. Ce sont des habitués qui vont à Crèvecœur et ils connaissent

✓ **Monsieur Bernardin** oui donc chacun d'entre vous a reçu dans sa commune des tickets piscines, et je vous encourage vivement à les distribuer si vous l'avez souhaité.

✓ **Monsieur Bouchart** on vous l'a dit tout à l'heure dans le rapport d'activités, nous avons eu le plaisir d'assister à la remise des prix « Préférence Commerce » pour 10 commerces de notre territoire ce qui représente le tiers des récompenses du département ! donc vous voyez la Picardie Verte était largement représentée à cette remise de labels. Les tiers-lieux numériques, les travaux d'aménagement du point fixe à la cité des métiers sont terminés ou quasiment terminés nous allons revenir vers vous, on a un COPIL qui devrait se réunir prochainement. Nous allons revenir vers vous aussi pour la rentrée pour le recrutement d'un animateur nomade. L'idée étant que cet animateur nomade soit bien entendu à la demande des communes qui le souhaiteront. Il viendra faire de la formation dans ces communes pour une partie de son temps et pour le reste de son temps sera à la disposition de la CCPV pour ses services informatiques. On réfléchit sur la base d'un 100% d'un temps complet à partager avec le Tiers-Lieux du numérique et les services du siège. Les zones d'activité : je ne reviens pas sur Abancourt ; pour Escles-Saint-Pierre, le Président l'a évoqué rapidement tout à l'heure nous avons retrouvé les propriétaires qui ont pris contact avec nous et voilà nous allons les rencontrer pour connaître leurs souhaits vis-à-vis de ses bâtiments, de ses friches industrielles. On vous tiendra au courant.

Monsieur Dor un petit mot Lionel sur le Très Haut Débit. Chez nous là les opérations sont terminées on attend la commercialisation.

Monsieur Bouchart une réunion aura lieu lorsque la dernière plaque sera prête à la commercialisation. Le Syndicat Mixte du Très Haut Débit avec notre aide organisera une réunion sur ce secteur en gros sur le secteur nord-ouest qui reste le secteur d'Abancourt et Formerie ; le câblage Formerie/Abancourt, les travaux de câblage sont terminés il faut quelques mois de tests avant d'ouvrir à la commercialisation même si déjà des commerciaux très zélés prennent des contacts alors que ce n'est pas prêt. Mais bon, ça on ne fera pas l'histoire avec SFR. Mais je pense qu'à la rentrée, ça pourrait se mettre en place.

Monsieur Durand la transition est vite faite. Ça marche très très bien à Fontenay-Torcy. Ils ont commercialisé à grand pas ; on est quasiment tous connectés. Brièvement vous dire que le dernier comité de pilotage sur la plateforme Campagnon s'est réuni et a noté quelques améliorations qui étaient souhaitables. Le webmaster s'y est collé et depuis quelques temps, c'est en ligne. Donc vous pouvez vous connecter à Campagnon. Les modalités souhaitées sont mises en ligne et la fonctionnalité du site est un peu plus agréable.

Monsieur Bouchart non pas encore, orange a signé la convention l'année dernière. Donc ils sont juridiquement prêts à venir dès lors qu'ils l'auront décidé techniquement etc..

Monsieur Dor ils sont en train d'opérer en ce moment et que peut être, avant la décision, ils sont en train de faire des contrôles qualité sur les installations ?

Monsieur Bouchart espérons que ça vienne un jour parce que Orange sera suivi de Free et de Bouygues normalement.

Monsieur Estienne je voudrais revenir sur Campagnon. Je rebondi sur ce qu'a dit Dominique. J'ai été alerté pas plus tard qu'hier par quelqu'un qui a voulu aller sur la plateforme donc un artisan qui voulait proposer ses services. Donc il y est allé, il a vu qu'il y avait une trentaine de personnes qui cherchaient des services d'une entreprise comme la sienne. Il les a tous contactés et ils lui ont dit, « j'ai plus besoin de vous c'est fait ». Il a trouvé ça un peu bizarre. Il a vu que l'un des demandeurs avait sa photo donc il l'a reconnu. Il s'est dit qu'il allait le voir pour savoir « le pourquoi des choses », et en fin de compte, il y a quelqu'un qui est allé sur la plateforme, qui a pris la liste de tous les gens qui avait besoin d'un artisan de ce type-là qui les a contactés par téléphone pour travailler au noir et qui a eu donc tous les clients !

- ✓ **Monsieur Durand** : effectivement nous, c'est une plateforme de mise en relation. Après la manière dont ils font les choses, regarde les gens ! après s'ils veulent faire du travail au noir ça les regardent et ça les expose juridiquement. Nous, juridiquement, on avait bordé les choses d'entrée de jeu. Que chacun le sache, nous sommes une plateforme de mise en relation des riverains par le net, je ne vais pas plus loin que ça. Monsieur Smessaert qui est là dans la salle pourra en attester puisqu'il a été assidu à toutes les séances auxquelles on a pu participer. Encore une fois, après il y a des gens qui font des choses pas correctes mais ils engagent leurs responsabilités mais en tout cas, nous ne sommes pas responsables des événements que les gens provoquent.

Monsieur Estienne oui on est d'accord, je ne te dis pas que tu es responsable mais il faut le savoir il y a quelqu'un qui vient dans mon bureau qui me dit voilà la Communauté de Communes à créer un truc, voilà je vous dis ce qu'il se passe , il a contacté la plateforme et on lui a dit qu'on ne sait pas trop comment faire c'est tout.

Monsieur Dor forcément et elle existe partout

Monsieur Estienne je vais parler en ce qui me concerne du PLUIH. Je sais que vous attendez des choses qui ne sont pas arrivées. Je vais vous dire où on en est et pourquoi nous en sommes là ! ce qui va se passer à partir du moment où il y a eu un certain nombre d'élus qui n'étaient pas très contents de la manière dont ça se passait et qui mettaient en cause : soit le bureau d'études, soit les élus de la CCPV, soit autre chose. Donc on a réussi à faire une réunion commune entre la DDT, le Bureau d'études et la CCPV. On s'est tous mis d'accord sur un planning, parce que je vous rappelle que le but c'est quand même qu'on puisse vous proposer quelque chose qui ait l'assentiment à la fois de la CCPV et de la DDT. Donc la DDT était présente aussi à cette réunion, et on s'est tous cadrés avec la DDT et le Bureau d'études et donc nous avons validé au niveau de la gouvernance de la CCPV et de la commission « aménagement du territoire » les 3 scénarii en matière d'habitat. Pendant l'été, le Bureau d'études va retravailler le zonage au vu du scénario que la CCPV aura choisi ne pas revenir en arrière. Début octobre, la CCPV va organiser un séminaire de présentation des chiffres du volet habitat issus du scénario choisi dans la foulée et à l'issue de la réunion, vous seront transmis les zonages des 88 communes pour avis et observations avec le potentiel d'habitat qui aura été déterminé selon le scénario qui aura été choisi à l'échelle communautaire... et mi-novembre, il y aura une organisation

de réunions individuelles entre les communes et le Bureau d'études. Voilà ce qui a été arrêté. J'espère qu'on ne va pas encore revenir dessus. Donc, pour le moment prenez un peu patience. Passez de bonnes vacances et puis début octobre, on vous présentera quelque chose.

Monsieur Perminoy oui le choix des 3 scénarios se fera avec une conférence des maires ? Qui va choisir ?

Monsieur Estienne il y a deux solutions. Ou bien, on veut avancer et à ce moment-là on le fait avec l'équipe de gouvernance et la commission aménagement du territoire et urbanisme ou bien avec une commission élargie ça c'est selon. Je suis ouvert à toutes les propositions mais il faut avancer pour que les travaux puissent se faire aussi pendant l'été ou bien on décide que ce soit la conférence des maires ?... A ce moment-là, vous me donnez une date pour faire une conférence des maires ! Elle aura donc lieu début juillet ou mi-juillet voir fin juillet et puis voilà pourquoi pas avant le 14 ?

Monsieur Dor il faut quand même se satisfaire d'avoir eu un accord entre le BE et la DDT, parce n'oublions pas une chose c'est que si la commission des territoires ne valide pas ce que nous faisons, nous ne passons pas ce délai là et on a effectivement tout intérêt de travailler avec eux sur ce dossier. C'est la raison pour laquelle Jean-Pierre le dit, on a fait un peu marche arrière. Enfin on a repris nos billes et on a dit « allez ...on va temporiser et on va prendre le temps effectivement de regarder de nouveau avec eux etc ... » et d'avancer de nouveau ensemble de façon à avoir les plus grandes chances de faire valider ce dossier à la fin de la mandature (procédure d'arrêt) .

Monsieur Estienne avec la DDT, on a balayé toute les communes et avec le Bureau d'études donc à priori ?

Monsieur Dubut Je veux juste faire observer, il y a eu une réunion à Marseille avec la DDT mais en fait le Bureau d'études n'était pas invité et je pense qu'il y a eu un peu mal donne là-dessus non ? C'est dommage que le Bureau d'études n'ait pas été invité à la réunion sur Marseille.

Monsieur Estienne c'était prévu comme ça. Bon voilà, on ne va pas revenir en arrière, c'était prévu comme ça.

Monsieur Dubut c'est prévu comme ça ? il y a eu une erreur ! Une faute même je dirais, il y a eu une faute là. Ça ne s'appelle pas autrement malgré tout !

Monsieur Estienne il n'y a que celui qui ne fait rien qui ne fait pas de fautes !

Monsieur Dubut Ecoutez, il faut répondre autrement que de dire des âneries. Je suis désolé vous n'invitez pas le Bureau d'étude qui est en charge de faire l'étude...

Monsieur Estienne c'était une réunion avec les élus (départ de Monsieur Dubut).

- ✓ **Madame Cuvelier** c'est difficile après ça de parler d'un sujet qui fâche moins ! enfin qui n'affole pas les troupes : vous avez été invité les 88 maires par la CAF à une réunion hier et/ou avant-hier concernant le Contrat Territorial Général. Alors, certes, en pleine journée je concède qu'il faut être enseignant le mercredi ou je ne sais pas quoi pour être libre en pleine journée ! ce n'est pas facile et nous n'avons pas eu beaucoup de participants mais l'on va dire que nous avons la qualité ! pourquoi il y a eu ces réunions ? c'était pour présenter la Convention Territoriale Globale qui est le nouveau dispositif qui va être mis en place. Je tiens juste à vous rassurer ce n'est pas la fin du CEJ à proprement parler ! par contre, nous allons signer le CEJ qui va rester un outil financier à l'intérieur de cette Convention Territoriale Globale. J'essaie de faire en quelques minutes ce qui prend des heures à comprendre... cette CTG pour la CAF, c'est un moyen de faire, de valoriser l'action qu'ils mènent globalement (puisque'il y a le mot global) ils ont même rappelé quel montant d'argent ils pourraient injecter pour la CCPV, notamment en 2017 : soit un millions et des brouettes. Le CEJ encore une fois n'est qu'un outil et ne sera qu'un outil de cette CTG dans le sens ou le CEJ (le dernier CEJ en tant que tel 2019 -2022), on doit le signer avant le 31 décembre, c'est un peu la curiosité de ce type de

contrat c'est-à-dire qu'il court à partir du 1^{er} janvier mais on doit le signer jusqu'au 31 décembre maximum pour pouvoir bénéficier du financement ne serait-ce que pour 2019 et donc il court toujours ensuite jusqu'en 2022... mais on voit cette année, (c'est un gros boulot), définir un diagnostic du territoire et dire ce que l'on souhaite sur notre territoire en partenariat avec la CAF. Ça rejoint un petit peu ce que l'on fait au CLS fort heureusement. En tout état de cause, il va y avoir toute une série de comités de pilotage et de comités techniques d'ici le mois de novembre vous y serez invités et informés de ce qui pourra se faire au sein de ces comités, donc vous pouvez tout à fait suivre ou nous interroger. Moi j'en reparlerai en commission « social » certainement à la rentrée. Voilà je ne sais pas, s'il y a des questions. C'est un peu compliqué et un peu complexe mais l'idée c'est de voir les orientations au niveau social que l'on souhaite avoir sur les 4 ans à venir...

Monsieur Dor Pour éviter qu'il y ait des questions qui nous viennent. Les deux réunions du 25 et 26 juin ont été programmées bien évidemment par la CAF pas par nous. On les avait prévenus bien évidemment qu'ils n'auraient pas beaucoup de monde en journée effectivement à cette réunion. Pour eux, l'important c'est que les deux réunions se soient tenues et qu'elles se soient terminées avant 17h30.

Madame Cuvelier Un tout petit dernier point. Moi je m'occupe de ce qui se passe dans les murs et pas ce qui se passe sur les toits mais malgré tout j'ai une petite réflexion à faire pour le social notamment. Pour le centre social de Marseille en Beauvaisis, même si cela en a défrisé certains et je peux le concevoir qu'on ait dû mettre une enveloppe supplémentaire pour la toiture, je vous encourage à prendre la petite rue Ferdinand Buisson et d'aller voir. La toiture est magnifique à mon sens. C'est dommage, Monsieur le maire est parti. Si on laissait une passoire au-dessus du centre social, on saurait nous le reprocher.

- ✓ **Monsieur Perimony** quelques brèves ! il y a 2 ou 3 mois, le Conseil Communautaire avez autorisé à répondre à l'appel à projet Vélo et territoire. C'est un petit projet qui rentrera dans le projet de la mobilité mais sachez qu'il y a 2 jours nous avons appris que notre candidature avait été retenue. Donc on va travailler là-dessus. Ce sera un premier élément, première brique à l'édifice je dirais. Je donne un bref nouveau du PCAET (le Plan Climat Air Energie Territoire). il poursuit son avancée, c'est plein de données, c'est intéressant. Alors on a déjà eu deux réunions parfois avec une assistance convenable, parfois un peu moins. Je voudrais saluer toutes les personnes qui se sont rendues à la fois à la réunion de Moliens et à la réunion de Morvilliers. A Moliens, ça été très riche en informations, en projets parce que là on a même été parfois utopiques mais parmi toutes les avancées qui ont été faites, certaines seront certainement oubliées, d'autres seront quand même la base de beaux projets certainement s'il faut les développer. Je vous donne des nouvelles des certificats d'économie d'énergie (les CEE) vous savez que nous avons pour les travaux importants... d'après nos informations, la première tranche concernant les travaux sur 9 communes pour toute ou partie des travaux faits sur ces communes (parce que parfois les communes ont été sur plusieurs tranches) pour 65 355 € de mémoire seront mis en paiement. Je crois qu'il y a Grandvilliers, Sommereux ma commune pour une toute petite partie et puis 6 autres et puis la 2^{ème} tranche devrait suivre le chemin sous vraiment très peu de temps. Elle est à la hauteur de 108 956 €, ça concerne, je crois entre 5 et 6 communes entre autres à nouveau Grandvilliers, Saint-Omer-en-Chaussée (pour du gros là), je crois et Pisseleu-aux-bois et puis les autres, j'ai oublié mais je peux vous donner en détail si je regarde là et puis je vous donne des nouvelles des réseaux de chaleur. Donc il y avait une réunion (il y a déjà un petit peu de temps) et je vous en est déjà parlé je crois sur l'extension possible sur Grandvilliers et aujourd'hui une réunion de restitution sur Formerie et une deuxième sur Songeons : il semblerait que sur Formerie le projet semble être viable, on arrive à réunir le tout .. viable c'est-à-dire que tout le monde pourrait y trouver intérêt c'est-à-dire tous les partenaires associés que sont le département, la CCPV, la commune de Formerie pour leurs édifices... c'est un réseau extra court et chacun y devrait y trouver son compte. Sur Songeons, la problématique est un peu différente. On va retravailler un peu autrement parce que hormis la commune de Songeons, en tant que telle, il n'y a pratiquement pas de consommations l'été et il y a de la distance et puis on pensait aux sorbiers mais on sait que les sorbiers pour l'instant c'est électrique. Donc ça ne va pas trop. Ça ne permet pas trop de jonction donc

il va falloir certainement diminuer un petit peu la voilure ... on a refixé des caps et on aura ça à la prochaine restitution qui aura lieu début septembre.

- ✓ **Monsieur Verbeke** *Juste vous rappeler que si vous voulez entendre des beaux discours, manger des petits fours et boire un verre, rendez-vous le 3 juillet pour la signature du contrat culture-ruralité et puis sinon vous avez les programmes « sortir cet été » qui sont dans beaucoup de communes cette année parce que beaucoup de communes ont souhaité aussi programmer des spectacles sur leur territoires moi, je vous donne rdv sur le territoire donc profitez-en. Voilà merci.*

- ✓ **Monsieur Dor** *voilà alors juste avant-hier nous avons eu une CTAP à Lille donc sur laquelle l'ordre du jour était ce dont on a discuté tout à l'heure sur la motion concernant les déchets du Grand Paris qui seraient bien évidemment amenés sur le territoire de l'Oise alors il y a eu un rejet car la question était posée et là j'ai la réponse en direct puisque c'était Denis Pype qui était présent qui l'envoie. Il a été décidé qu'il ne pourrait être entendu que l'Oise ne pourrait se transformer en poubelle de l'Île de France et qu'elle absorbe des tonnes de déchets supplémentaires qui la contraindrait dans le stockage de ses propres expédiants dans un contexte de grand projet comme le canal Seine nord Europe là, ou encore le barreau Creil-Roissy... nous sommes heureux de voter cet arrêt du plan régional de prévention et des gestions des déchets ainsi amendé et je souligne particulièrement l'écoute dont le Président de région Xavier Bertrand a fait preuve sur ce sujet. Voilà donc ça ne veut pas dire qu'on n'aura pas de déchets mais que l'on en aura peut-être moins. Merci, je vous souhaite à tous de belles vacances et je vous propose de partager avec nous un petit verre de l'amitié.*

L'Ordre du Jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h30